

**GAC**  
GROUPEMENT DES  
ANCIENS DU CERN

BULLETIN No 8

DECEMBRE 1993

<b>SOMMAIRE</b>		Pages	<b>CONTENT</b>	Pages
1.	Editorial	2	1. Editorial.	4
2.	Les voeux du Président	7	2. Greetings from the President.	8
3.	Echos du Comité.	9	3. Echos of the Committee.	10
4.	Nouvelles des permanences.	10	4. News of the "Permanences".	12
5.	Veuves et veufs	14	5. Widows and Widowers	15
6.	Le billet du Trésorier.	15	6. The Treasurer's Note.	15
7.	Ceux qui nous ont quittés.	17	7. Obituary.	17
8.	La Caisse de pensions.	17	8. The Pension Fund.	19
9.	L'Assurance-Maladie	22	9. Health Insurance.	29
10.	Rencontres et voyages.	34	10. Meetings and travel.	35
11.	Voyage en Bretagne	36	11. Voyage en Bretagne	36
12.	Bulletin d'adhésion	39	12. Membership application form.	40

---

Adresse: Groupement des Anciens du CERN  
c/o Association du personnel  
CERN  
CH-1211 GENEVE 23      Tél. (022) 767 57 59

## EDITORIAL

Que s'est-il donc passé depuis la sortie en juin de notre dernier Bulletin ? On serait tenté de répondre "Pas grand chose". Ce faisant, on se tromperait lourdement. Effectivement, le Conseil du CERN de juin n'a pas apporté de révélation mais l'atmosphère était, semble-t-il, bonne, ce qui n'est déjà pas si mal par les temps qui courent. Une série de nominations ont été annoncées qui prendront effet l'an prochain: celle du futur Directeur pour les accélérateurs, Kurt Hubner; celle du Directeur chargé du projet LHC, Lyn Evans; celle du Directeur pour le support technique, Horst Wenninger; celle du Directeur pour la physique, Lorenzo Foa. Helmut Weber, l'actuel Directeur de l'administration, est reconduit pour un an. On remarque que le nombre de directeurs pour la physique est passé de deux à un. Il y a déjà quelques mois que le nom du futur Directeur général a été publié: Chris Llewellyn-Smith.

L'actuelle Direction prépare activement une présentation du projet LHC à la demande du Conseil pour sa réunion de décembre. Cette présentation détaillée est destinée à l'examen des différents gouvernements des Pays-membres qui souhaitent avoir une meilleure vue du projet pour pouvoir exprimer leur position d'une manière fondée. Ceci montre l'intérêt que portent les Pays-membres aux activités de l'Organisation et nous permet d'espérer, à terme, une décision favorable au sujet d'un projet très attendu de la physique européenne.

Les sensibilités évoluant, ce qui était considéré comme allant de soi il y a une trentaine d'années apparaît aujourd'hui contraire à la liberté

des gens: l'**Association du personnel** (AP) qui déclarait membres d'office tous les membres actifs du CERN, modifie ses statuts sur ce point pour demander un acte volontaire d'adhésion à chacun de ses membres. Ceci ne change strictement rien à la position des membres du GAC qui, eux, ont adhéré volontairement à notre Groupement. La place du GAC dans le cadre de l'AP a toujours été inscrite dans les statuts du GAC. Dans les nouveaux statuts de l'AP, cette place est explicitement reconnue comme la représentation des retraités et bénéficiaires de la Caisse de pensions. Sa représentation au Conseil de l'AP passe de deux à quatre délégués (un par tranche de 200 membres). La reconnaissance de la liberté des gens entraîne nécessairement l'élection par les seuls membres du GAC de ces observateurs, et non plus par la totalité des retraités comme c'était le cas jusqu'à présent. Il y aura lieu de prévoir une modification de nos statuts pour tenir compte de ces quelques changements de modification qui sera soumise au vote de nos membres au début de l'année prochaine.

Nous allons devoir renouveler les membres de votre Comité, leur mandat de deux ans expirant à la date de la prochaine Assemblée générale, en avril 1994. Comme nous l'annoncions dans le Bulletin No 7, les appels de candidatures vont partir avant la fin de cette année. Il importe que vous vous portiez nombreux sur les rangs, si vous voulez que votre Groupement continue de fonctionner efficacement pour la défense de vos intérêts et continue d'être le pôle de rassemblement des Anciens. A mesure que le temps passe, nous acquérons de l'expérience sur ce qu'un Comité

devrait être pour assumer toutes ses tâches. Et nous devons constater que le mode de désignation par la seule voie du vote ne nous permet pas toujours d'avoir autour de la table les gens dont les compétences conviennent pour remplir ces tâches. On peut donc songer à limiter le nombre d'élus dans le respect des statuts et à coopter ensuite les personnes compétentes en tant que de besoin. Encore faudrait-il que ces dernières soient membres à part entière du Comité. Encore une modification à apporter aux statuts.

Venons-en aux affaires d'intendance.

**Le GAC compte 800 membres** environ à la date de septembre 1993, sur un total de plus de 1300 bénéficiaires de la Caisse de pensions. Devant les problèmes importants qui jalonnent notre route, nous devons être le plus représentatif possible pour continuer à défendre efficacement nos droits (qui sont aussi ceux des actifs actuels, futurs retraités). Aussi continuerons-nous à répéter inlassablement à ceux qui ne nous ont pas encore rejoints de le faire.

Jusqu'à présent, dans cet esprit, **nous distribuons le Bulletin** à tous les bénéficiaires de la Caisse de pensions, car nous estimions que c'était là la meilleure publicité du GAC en montrant quelles sont nos activités, incitant par là ceux qui ne l'avaient pas encore fait à venir nous rejoindre. Cette diffusion se faisait grâce à l'aide obligeante du Service de la Caisse de pensions qui nous fournissait les adresses sous forme d'étiquettes. Un récent Conseil d'Administration de la Caisse a jugé que son devoir de confidentialité l'obligeait à cesser de nous rendre ce service, ce qui est son droit le plus strict. Ce jugement est sans appel. Il nous faut donc trouver d'autres voies nous permettant d'atteindre les bénéficiaires de la Caisse de pensions non encore membres du GAC. L'action de bouche à oreille que vous pouvez mener pour convaincre les réticents prend donc une importance accrue aujourd'hui.

Nous avons dépouillé les réponses à l'enquête sur l'**annuaire** que nous nous proposons d'établir. Nous avons reçu environ 320 réponses positives sur un total de 800 membres. Ce résultat est bien trop maigre pour qu'un annuaire puisse être publié valablement. Nous le regrettions, car, malgré le surcroît de travail qu'aurait représenté son édition et ses mises à jour, nous avions l'impression qu'un tel annuaire aurait constitué un instrument de rapprochement entre tous nos membres.

La tâche de nos trésoriers est toujours très compliquée par les **nombreux retours d'envois dus à de fausses adresses**. Une des raisons en est certainement les imperfections de notre fichier informatisé qui commence lentement à être débarrassé de ses erreurs. Mais une autre source, la plus importante, est la négligence de certains de nos membres remplissant incorrectement leur feuille d'adhésion ou leur bulletin de paiement ou encore omettant de signaler leur déménagement. Nous renouvelons donc notre appel à plus de soins pour éviter des travaux pénibles de recherche des adresses exactes et pour éviter que les responsables de nos fichiers poursuivent un travail ressemblant à remonter le rocher de Sisyphe.

Nous avons fait un effort dans le sens de l'**amélioration de la communication avec vous**. Nos rendez-vous réguliers sont ceux des permanences, chaque premier mardi du mois. Mais elles ont l'inconvénient de ne se produire qu'une fois par mois. Or, nous possédons un bureau qui est le plus souvent désert. Il s'y trouve un téléphone au bout duquel on ne trouve pas souvent un correspondant. C'est pourquoi nous venons d'installer un **répondeur automatique**. Vousappelez notre bureau (767.57.59), votre message est enregistré et il vous sera répondu directement. Pour les mordus d'informatique, sachez que nous sommes dorénavant connectés à l'**Electronic Mail**

(ou Quick Mail ou Courrier électronique) par lequel nous pouvons recevoir vos messages et vous en envoyer (adresse: GAC@MACMAIL.CERN.CH).

Voici la fin de l'année qui approche. C'est le moment d'exprimer des **souhaits**. Nous souhaitons que vous veniez nombreux à nos réunions, à nos permanences, que vous nous écriviez, bref, que vous participiez aux activités du Groupement, reconnaissant par là même que les bonnes volontés

qui l'animent ont besoin de vos encouragements. La **Rédaction** de ce **Bulletin** vous adressent leurs voeux très sincères de bonne santé et de bonheur pour 1994.

*La Rédaction.*

**Nous continuons de souhaiter très vivement qu'un dialogue s'instaure entre les retraités entre eux et avec le Comité par la voix de ce Bulletin. N'hésitez pas à nous écrire. Nous sommes prêts à publier les lettres ou articles que vous voudrez bien nous adresser. Dites-nous aussi ce que vous pensez de ce Bulletin qui est le vôtre et quels sont vos opinions sur tous les sujets touchant à votre état de retraités de l'Organisation.**

**Nous améliorons par tous les moyens la communication entre nos membres et nous. Vous savez que les permanences se tiennent tous les premiers mardis du mois. Il y a désormais un répondeur qui peut enregistrer vos messages au No (022).767.57.59. De plus, notre ordinateur reçoit maintenant les messages électroniques à l'adresse suivante: GAC@MACMAIL.CERN.CH.**

## **EDITORIAL**

So what has happened since our last Bulletin came out in June ? One could be tempted to reply - "Nothing much". But this would be to make a big mistake. It is true that the **CERN Council of June** produced no great surprises but the atmosphere was, it seems, good which is already not so bad these days. A **series of appointments**, which will take effect next year, was announced: the future Director for accelerators will be Kurt Hubner; the Director responsible for the LHC project, Lyn Evans; the Director for technical support, Horst Wenniger; and the Director

for physics, Lorenzo Foa. Helmuth Weber, the present Director of administration is reappointed for one year. The name of the new Director-general, Chris Llewellyn-Smith, was already announced a few months ago.

The present Management is actively preparing a presentation of the LHC project at the request of the Council for its December meeting. This detailed presentation will be examined by the governments of the Member States which wish to have a better view of the project so as to have a solid basis on which to express their positions. This

demonstrates the interest shown by the Member States in the activities of the Organization, and so we may hope for a favourable decision to be taken in due course on a project much desired by the European physics community.

Feelings change with time, what was considered to be selfevident thirty years ago is now thought to be contrary to personal liberty: the **Staff Association** (SA), of which all active members of CERN are ex officio members, is modifying its statutes on this point: that membership should become an individual choice. This changes strictly nothing in the situation of members of GAC who, for their part, have voluntarily joined our Association. The place of GAC in the framework of the SA has always been defined in the **GAC statutes**. In the new statutes of the SA its place is explicitly recognized as the representation of the pensioners and other beneficiaries of the Pension Fund. Its representation on the SA Council is increased from two to four delegates (one per tranche of 200 members). From the recognition of the freedom of the individual necessarily follows the election of these observers by the members of GAC only, and no longer by the entirety of the pensioners as has been the case until now. It will be necessary to modify our statutes to take account of these changes, an amendment will be put to the vote of our members at the beginning of next year.

We shall have to **renew the membership of your Committee** as their two year mandate expires at the date of the Annual General Meeting in April 1994. As was announced in Bulletin No 7 the call for candidates will be sent out before the end of the year. It is important that many of you come forward if you want your Association to continue to act efficiently in the defence of your interests and to be the gathering point of the Pensioners. With the passage of time we acquire the knowledge as to

what the Committee should be in order to carry out its duties. And we must point out that election solely by vote does not always permit us to have around the table people with the necessary abilities for some of the tasks which face us. One could therefore think of limiting the number of those elected in accordance with the present statutes and then to **coopt** as needed persons with the appropriate skills. Those coopted should be full members of the Committee. Another change to be made to the statutes.

Let us now pass to administrative matters.

There were, in September 1993, about **800 members of GAC** out of a total of more than 1300 beneficiaries of the Pension Fund. Facing the problems which beset our way we must be as representative as possible to continue to defend efficiently our rights (which are also those of the present active staff, themselves future pensioners). So we shall continue to repeat unflaggingly, to those of you who have not yet joined us to do so. Until now, in this spirit, **we have distributed the Bulletin** to all beneficiaries of the Pension Fund, as we have thought that this was the best publicity for GAC in showing what are our activities and so encouraging those who have not yet done so to come and join us. This distribution was made with the friendly help of the Pension Fund Service which provided us with address labels. At a recent meeting of the Management Board it was ruled that its duty of confidentiality obliged it to stop giving us this service - which is strictly within its rights. There is no appeal from this judgment. We must, therefore, find other channels to reach the beneficiaries of the Fund who are not members of GAC. Any canvassing you can make of those holding back is now, therefore, of great importance.

We have counted the replies to the questionnaire on the Directory of members which we had proposed to publish. We have received about 320 positive replies from a total of 800 members. This result is much too low to justify the publication of a yearbook. We regret this, for, despite the extra work its publication and updating would have entailed we had the impression that such a Directory would have been of use in bringing our members together.

The work of our treasurers continues to be considerably complicated by the number of returned letters due to incorrect addresses. One reason is certainly imperfections in our data base, which is being slowly cleared of errors. But another, and the major, source of error is the carelessness of some of our members in filling out incorrectly their applications or payment bulletins or in failing to inform us of their change of address. So we renew our appeal for more care to be taken so as to avoid the irksome work of searching for correct addresses - and to lift from the shoulders of those who look after our files the impression that they are labouring with the rock of Sisyphus.

We have made an effort to improve our communications with you. Our regular rendezvous

are the 'permanences' on the first Tuesday of the month. But they have the disadvantages of taking place only once a month and entail coming to CERN which may not be convenient. We have an office but it is normally unoccupied. So we have installed an answering machine. You can call the office (+022)767.57.59), your message will be recorded and you will be called back later. For computer freaks, know that we are now connected to Electronic Mail (Quick Mail) via which we can receive your messages and reply to you (address: GAC@MACMAIL.CERN.CH)>

Once again the end of the year draws nigh. It is time to make one's **wishes**. We hope that you will come in number to our meetings, to our 'permanences', that you will write to us - in brief - that you will take part in GAC's activities, so recognizing that the goodwill which makes it work has need of your encouragement. **The Editors of this Bulletin send you their sincere greetings and wish you all health and happiness for the year to come.**

*The Editors.*

**We continue to wish very strongly that a dialogue should be opened between the pensioners themselves and with the committee in the pages of this bulletin. Don't hesitate to write to us. We are ready to publish letters and articles which you would like to send us. Tell us also what you think of the bulletin, which is yours, and give us your opinions on all the subjects concerning you as CERN pensioners.**

**We improve by all means the communication between our members and ourselves. You are aware that the permanences take place every first tuesday of a month. There is now an answering machine which can record your messages on phone No (022).767.57.59. And moreover, our computer now receives electronic messages at the address GAC@MACMAIL.CERN.CH.**

## ***LES VOEUX DU PRESIDENT***

Ce message s'adresse à tous les membres du Groupement des Anciens du CERN (GAC) et à leurs familles où qu'elles soient.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de nos relations avec l'Association du personnel à laquelle nous sommes formellement rattachés depuis 1991. Au cours des derniers mois, l'Association du personnel a été occupée à se transformer et à se moderniser dans le sens d'un organisme plus professionnel, cependant que ses nouveaux Statuts ont été récemment approuvés lors d'une Assemblée générale extraordinaire: (Il reste, au moment d'écrire, la question de s'assurer que "les Statuts doivent être compatibles avec les objectifs de l'Organisation ..... etc;" conformément aux Statut et Règlement du personnel, "le Directeur général juge de cette compatibilité"; un avis juridique est recherché). Les nouveaux Statuts disent clairement qu'un membre de notre Groupement (GAC) s'étant acquitté de sa cotisation est membre de l'Association du personnel qui inclut dans ses buts "De sauvegarder les droits et défendre les intérêts ..... des bénéficiaires de la Caisse de pensions du CERN". Je suis sûr que vous considérez ceci comme une avancée importante, qui en même temps exerce un effet limité sur l'autonomie de notre Groupement. Le comité examine les quelques modifications à apporter à nos propres Statuts, afin de les rendre compatibles avec ceux de l'Association du personnel. Les statuts modifiés seront mis à l'ordre du jour et discutés lors

de la prochaine Assemblée générale. Ceci sera suivi par un vote par correspondance impliquant tout le Groupement.

Le Groupement des Anciens du CERN (GAC) voit son effectif croître et cependant, nous bénéficirions tous d'un organisme plus fort. C'est pourquoi je fais appel à tous pour aider à recruter des amis et d'ex-collègues susceptibles de l'être. N'oubliez pas que nos buts sont de:

- sauvegarder les droits et défendre les intérêts des pensionnés
- constituer un forum pour les bénéficiaires de la Caisse de pensions;
- apporter, suivant nos moyens, de l'aide aux retraités;
- promouvoir des activités sociales et culturelles.

Pour réussir dans cette tâche, le comité a besoin de votre aide!

Avec l'approche de la fin de l'année, des discussions sur le LHC (Large Hadron Collider: grand collisionneur hadronique) sont à l'ordre du jour; nous en espérons tous une issue favorable, étendant par là les activités du CERN dans le siècle prochain.

Je vous souhaite à vous tous, en mon nom et au nom de votre comité un joyeux Noël et une bonne et heureuse année en bonne santé.

*Gordon Munday  
Président.*

**Le Groupement des Anciens du CERN se présente comme l'expression des retraités de notre Organisation. Sa voix sera d'autant mieux perçue que nous serons plus nombreux. Conscients des problèmes qui jalonnent notre route, vous aurez à cœur de nous rejoindre. Adressez-nous le bulletin d'adhésion que vous trouverez à la dernière page.**

## **THE PRESIDENT'S GREETINGS.**

This message is addressed to all members of the CERN PENSIONER'S ASSOCIATION (GAC) and their families wherever they may be.

I should like to say a little about our relations with the Staff Association to which we have been formally attached since 1991. During the last few months the Staff Association has been occupied with transforming and modernizing itself into a more professional body while recently the new Statutes of the Staff Association has been approved at an Extraordinary General Assembly. (There remains, at the time of writing, the question that "the Statutes must be compatible with the aims and activities of the Organization.....etc"; according to the Staff Rules and Regulations " the Director General shall be the judge of this compatibility"; legal opinion is being sought). The new Statutes spell out clearly that a paid up member of our Association (GAC) is a member of the Staff Association, which includes among its aims "To safeguard the rights and defend the interests ..... of the beneficiaries of the CERN Pension Fund". I am sure you will appreciate this is an important step forward, which at the same time has little effect on the autonomy of our Association. The committee is considering the few modifications to our own Statutes in order to make them compatible with those of the Staff Association. The modified

statutes will be tabled and discussed at the next General Assembly, this will be followed by a postal vote involving the whole Association.

The CERN Pensioner's Association (GAC) is growing in numbers yet we would all benefit from a stronger body, I therefore appeal to everybody to help in recruiting eligible friends and ex colleagues who are not yet members. Do not forget that our aims are to:

- defend the rights and interests of the pensioners
- form a forum for the beneficiaries of the CERN Pension Fund;
- provide, according to our means, help to pensioners;
- promote social and cultural activities.

To succeed the committee needs your help!

With the approach of the end of the year discussions on LHC (Large Hadron Collider) are on the Agenda; we all hope for a positive outcome thus extending CERN's activity into the next century.

I wish you all in my own name and on behalf of your committee a Merry Christmas and a healthy and happy New Year.

*Gordon Munday  
President.*

**The CERN Pensioners' Association presents itself as the opinion of the pensioners.  
The greater our number, the better our voice will be heard. Conscious of the problems  
which beset our path you will hasten to join us. Send us the application form which you  
will find on the last page.**

## **ECHOS DU COMITE**

Après l'interruption des vacances, les travaux du Comité ont repris leur rythme normal. Le Président avec une bienveillante autorité, réussit à maintenir une durée de réunion n'excédant pas deux heures. Cela n'est pas toujours facile, car dans la rubrique "Divers" que l'on trouve à la fin de tout bon ordre du jour, viennent quelquefois se loger des questions fort importantes. Un savant dosage des interventions permet cependant de ne pas déborder sur l'horaire prévu.

Le secrétariat s'est enrichi d'un nouvel atout permettant de mieux aider les membres du GAC à résoudre rapidement leurs problèmes. Il s'agit d'un répondeur téléphonique. Désormais en appelant le 767.57.59, vous entendrez un message enregistré vous invitant à poser les questions qui vous préoccupent. Une recommandation importante: à partir du beep sonore, commencez par indiquer votre nom ainsi que vos coordonnées, afin que nous puissions , suivant l'expression "donner suite

à votre appel". Il est possible qu'une réponse n'intervienne pas dans l'immédiat, car les messages ne sont relevés que lors du passage du secrétaire. Bien que ce système ne soit pas parfait, nous pensons qu'il facilitera les contacts entre les membres et leur Comité.

De nombreuses tâches attendent le Comité pour l'année à venir. En particulier, la préparation des élections d'un nouveau Comité, sujet qui sera traité dans une rubrique particulière. De nombreux points concernant la communication avec les membres par le truchement d'un fichier doivent être encore améliorés. Un certain nombre d'adresses sont encore incomplètes et conduisent à des retours, au détriment des membres concernés. Nous espérons que ces quelques inconvénients disparaîtront bientôt, c'est en tout cas le but de nos efforts.

*Raymond Grégoire.*

## *ECHOES OF THE COMMITTEE.*

After the holiday break the work of the Committee has resumed its normal rhythm. The President has, with benevolent authority, succeeded in limiting the length of our meetings to two hours. This is not always easy as, under the heading 'Any other business' which is to be found at the end of all good agenda, highly important questions are sometimes hidden away. A skillful use of interventions from the chair has kept the meetings within their allotted time.

The secretariat has acquired a new card which will help members of GAC to resolve their problems more quickly. It is a telephone answering machine. On calling 767.57.59 you will now hear a recorded message asking you to put your questions. An important remark: after the beep, start by giving your name and telephone number so that we can call you back. It is possible that there will not be an immediate reply as the messages are only

heard when the secretary passes by. Though the system may not be perfect we think that it will improve contacts between members and their Committee. We can also receive and send messages by electronic mail.

Numerous tasks await the Committee in the year to come. In particular the preparations for the election of a new Committee, a subject which is treated in another section of this Bulletin. Many points concerning communications using our membership data base need to be improved. A certain number of addresses are still incomplete, which results in returned letters to the detriment of the members concerned. We hope that these problems will soon be resolved - that, at least, is our goal.

*Raymond Grégoire.*

## *NOUVELLES DES PERMANENCES.*

Cette rubrique doit vous permettre de trouver, au travers des questions qui nous sont posées, des réponses aux problèmes que vous rencontrez, à tout le moins des amorces de réponses à ces problèmes, et de vous engager à venir nous voir chaque premier mardi du mois, sauf pendant les mois d'été (juillet et août). Rappelons que l'annonce des permanences est

faite régulièrement dans le Bulletin hebdomadaire du CERN.

### **1) POURQUOI NOS COLLEGUES VIENNENT-ILS NOUS VOIR?**

Dans nos communications précédentes, nous nous sommes bornés à donner quelques informations numériques sur la fréquentation de

nos séances et de traiter en plus amples détails l'un ou l'autre des problèmes qui avaient surgi durant ces séances. Il n'était donc pas possible de se faire une image réelle de ce qui se passe à nos permanences et de savoir en détail pourquoi nos collègues viennent nous voir. Afin de combler cette lacune, nous avons continué et provisoirement terminé une analyse que Milan Georgijevic avait déjà commencée durant son mandat. Nous avons scruté toutes les notes prises durant la presque totalité des séances et nous avons marqué la fréquence avec laquelle les différents motifs et questions surgissent. L'analyse couvre toute la vie passée de notre permanence, soit la période du 1er juin 1988 au 7 septembre 1993. Elle tient compte des entretiens tenus avec 113 personnes au cours de 45 séances. Les résultats sont rassemblés dans le tableau ci-dessous:

OBJET	FREQUENCE EN %
Visite de courtoisie	45
Impôts suisse et français	15
Caisse d'assurance maladie	8
Sécurité sociale française	5
Questions de déménagement	4
Demande d'organisation de rencontres	4
Problèmes d'accès sur le site du CERN	3
Allocations pour frais d'études	2
Caisse de pension	2
Divers	12

Dans les cas (rares) où une personne nous a présenté plusieurs problèmes, nous n'avons tenu compte que de celui qui nous semblait le plus

important, et nous avons traité comme un cas unique celui où une personne est venue nous parler du même problème à plusieurs reprises. Sous la rubrique "visite de courtoisie" se cachent les nombreux cas où des personnes sont venues nous voir, soit pour déposer leur inscription, soit même pour se renseigner au sujet du GAC, soit même pour payer leur cotisation. La rubrique "Divers", enfin, englobe un grand nombre d'objets atypiques et de moindre importance.

Le tableau montre qu'à part le taux très réjouissant de visites de courtoisie, ce sont surtout les questions d'impôts qui préoccupent les gens. De moindre importance mais non négligeables sont les problèmes rencontrés en relation avec la Sécurité sociale française.

## 2) QUESTIONS CONCERNANT LA SECURITE SOCIALE FRANCAISE.

Comme il est apparu plus haut, des problèmes concernant la sécurité sociale française nous sont présentés assez souvent. Un dernier cas nous a préoccupés durant la séance du 7 septembre 1993 et nous croyons avoir pu le résoudre. Mais franchement, ces questions de sécurité sociale française (comme d'ailleurs celles concernant l'AVS) nous embarrassent quelque peu: chaque cas est unique et ne peut normalement être résolu sans la collaboration des autorités compétentes.

C'est pour cette raison que nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les permanences que le CERN organise périodiquement et qui ont pour objet justement les questions relatives à la sécurité sociale française. Ces permanences ont lieu le premier jeudi de chaque mois. Elles sont

annoncées dans le Bulletin hebdomadaire du CERN.

### 3) CARTES D'ACCES SUR LE SITE DU CERN.

La nouvelle carte d'accès magnétique et polyvalente pour les retraités est enfin disponible. Elle peut-être obtenue auprès de Madame Yolande Agnosini, Bâtiment 55, bureau 1-002. Puisque la remise de cette carte implique la prise d'une photo, il est recommandé de prendre rendez-vous avec Madame Agnosini (Tél. 66.11 ou 66.22).

\* \*  
\*

Même si vous n'avez pas de questions précises à nous poser, n'hésitez pas à venir nous voir. Vous pouvez souvent nous donner des informations qui seraient utiles à d'autres retraités. Les visites de courtoisie sont appréciées, elles aussi, elles permettent d'avoir des discussions générales qui, souvent, nous ouvrent de nouveaux horizons.

Pour toutes les personnes qui n'auraient pas la possibilité de venir aux permanences, nous leur demandons de nous écrire à l'adresse du Groupement en spécifiant:

*"GAC - Permanences"*

*Ernst Hugi.*

## NEWS OF THE 'PERMANENCES'.

This chapter should enable you to find, through questions that have been put to us, answers to problems that you may meet - or at least the beginning of answers to these problems - so encouraging you to come and see us on the first Tuesday of each month (except during the summer months). The times of the 'Permanences' are given in the CERN Weekly Bulletin.

### 1) WHY DO OUR COLLEAGUES COME TO SEE US ?

In our previous communications we have limited ourselves to giving some information as to the numbers of those coming to our sessions and to treating in more detail one or two of the questions brought up at these sessions. It was therefore not possible to give a real picture of what happens at

our 'permanences' or to know in detail why our colleagues come and see us. To fill this gap we continued - and temporarily completed - an analysis which Milan Georgejevic started during his term of office. We have gone through all the notes taken in practically all the sessions and have noted the frequency with which different topics have been raised. The analysis covers the whole life of our 'permanences', from June 1 1988 to September 7 1993. It takes account of discussions with 113 people during 45 sessions. The results are given in the table below:-

SUBJECT	FREQUENCY IN %
Courtesy visit	45
Swiss and french taxes	15
Health insurance	8
French Social Security	5
Questions of moving	4
Request to organize meetings	4
Problems of access to CERN site	3
Education allowances	2
Pension Fund	2
Other	12

In the rare cases where a person has brought up several problems we have only taken into account the question which seemed the most important. When a person has come to discuss the same problem on several occasions we have treated it as a single case. Under the heading 'courtesy visits' are hidden away numerous cases where people have come to see us either to hand in their application forms, or to inform themselves about GAC, or even to pay their subscriptions. Finally the heading 'Other' covers a large number of miscellaneous cases of minor importance.

The table shows that, apart from the gratifying number of courtesy visits, people are preoccupied with tax problems. Of less, but not negligible importance are problems related to the French social security system.

## 2) QUESTIONS CONCERNING THE FRENCH SOCIAL SECURITY SYSTEM.

As we have seen above we are frequently presented with problems concerning the French Sécu. We had the last case at our session on September 7 and we think that we were able to

resolve it But, to speak frankly, these questions on the Sécu (and also those concerning the AVS) inconvenience us somewhat. Each case is unique and cannot normally be resolved without the collaboration of the competent authorities.

It is for this reason that we draw the attention of our readers to the 'permanences' that CERN organizes and whose subject is precisely that of questions concerning the French social security system. These 'permanences' are held on the first Thursday of each month. They are advertised in the CERN weekly bulletin.

## 3) ACCESS CARDS FOR THE CERN SITE.

The new magnetic multipurpose access cards for pensioners are now available. They can be obtained from Mrs Yolande Agnosini, Building 55, Room 1-002. As the issue of the cards involves the taking of a photograph you are advised to make a rendezvous with Mrs Agnosini (Internal telephone 6611 or 6622).

\* \* \*

Even if you do not have precise questions to ask us, do not hesitate to come and see us. You can often give us information which would be useful to other pensioners. Courtesy visits are appreciated - they make for general discussions which often new horizons for us.

For those who have difficulty in coming to the "Permanences", please write to us at the address of our Association, specifying

:"GAC Permanences".

*Ernst Hugi.*

## VEUVES ET VEUFS

### CHER MEMBRE, TENEZ-VOUS AU COURANT ! TENEZ-NOUS AU COURANT !

Dans notre Bulletin No 2 de décembre 1990, vous aviez pu lire un article intitulé: "Les veuves et leurs problèmes".

A cette époque, après une enquête parmi les personnes concernées, il nous semblait que les problèmes rencontrés par les veuves étaient du type pratique, comme l'achat ou la réparation d'une voiture, l'entretien d'une maison tel que le chauffage, la tuyauterie etc.

Actuellement, après quelques années d'expérience, nous, le Groupement des Anciens, constatons qu'il existe également une demande d'informations concernant les règlements et les démarches administratives. Ce type de demande se manifeste surtout au début d'un veuvage. Une fois informées et dépannées, ces dames se débrouillent très bien.

Comme le dit l'adage populaire: "Mieux vaut prévenir que guérir". Malheureusement, la prévention ne fait pas partie des missions de notre Groupement.

Et les veufs? Il est vrai qu'ils sont moins nombreux mais qu'en est-il de leur soucis de veufs?

Si j'insiste pour faire cette distinction, c'est que nous avons une vision assez complète des difficultés rencontrées par les veuves mais pas de celles rencontrées par les veufs. Sont-ils mieux

organisés? Ont-ils des problèmes spécifiques? Pourquoi ne se manifestent-ils pas à la permanence? Pourquoi ne participent-ils pas aux différents voyages? Peut-être que le sexe fort, veuf, n'a pas besoin .... du Groupement des Anciens! Faites-nous savoir ce que vous en pensez.

Une précision qui n'est pas sans importance serait (peut-être) bonne à être répétée. Lors du décès d'un membre du GAC, le conjoint reste membre (du GAC) avec droit de vote, mais il doit cotiser. Et ce veuf ou cette veuve peut obtenir notre aide, c'est à dire informations et conseils divers de nos spécialistes

Pour bien remplir cette mission, une administration correcte avec un fichier complet est importante.

Alors notez, s.v.p., notre Groupement sur votre répertoire d'adresses et tenez-nous au courant de vos changements de situations.

En cette fin d'année qui approche, je tiens à vous souhaiter de bonnes fêtes et que toutes et tous profitiez longtemps d'une retraite méritée et agréable, en vieillissant en bonne santé.

*Théa Vermeulen.*

## WIDOWS AND WIDOWERS.

**Dear member, keep yourself up-to-date,  
keep us up-to-date.**

You could have read in Bulletin No 2 of December 1990 an article entitled "Widows and their problems".

At that time, after an enquiry amongst those concerned, it seemed to us that the problems encountered by widows were of a practical nature, such as buying or repairing a car, maintenance of a house, for example the heating system, the plumbing and so forth.

Now, after some years of experience, we, the GAC, note that there is also a demand for information on administrative regulations and the necessary steps to be taken. This type of request arises especially at the beginning of widowhood. Once informed and helped these ladies can manage very well.

As the saying goes: "Prevention is better than cure". Unfortunately prevention is not among the missions of our Association.

And the widowers? It is true they are less numerous but what are their worries as widowers?

If I insist on making this distinction it is that we have a pretty clear view of the troubles met by

the widows, but not of those met by the widowers. Are they better organized? Do they have specific problems? Why do they not show up at the 'Permanences'? Why do they not come on the various excursions? Perhaps the strong sex, as widower, has no need ... of the GAC! Let us know what you think.

On the death of a member of GAC the spouse remains a member of our Association with the right to vote, but must pay the subscription. And this widow or widower can have our help in the form of information and advice from our specialists.

To carry out this mission it is important to have an administration in good order and complete and up to date records. So please note our Association in your address book and keep us informed of changes in your situation.

As the end of the year approaches I wish you a joyful Christmas and New Year - and that all may enjoy an agreeable and well merited retirement, growing older in good health.

*Théa Vermeulen.*

## LE BILLET DU TRESORIER

Ces derniers temps, nous avons dû faire environ cent cinquante lettres de rappel pour le versement des cotisations pour 1993. Cette

opération s'est faite en même temps que nous mettions en place la comptabilité sur notre ordinateur, ce qui est une période pénible. De ce

fait, il s'est produit quelques erreurs et des membres ont reçu un rappel non justifié. Qu'ils veuillent bien nous en excuser. Nos excuses vont également aux personnes qui ont donné un ordre permanent à la banque, car, malheureusement, nous n'avons aucun moyen de contrôle sur ce genre d'opérations.

Il nous faut également mentionner, parmi les quelques incidences des modifications des Statuts de l'Association du personnel, l'obligation pour nos membres de s'acquitter de leurs cotisations avant le 31 janvier pour l'année en cours. C'est la raison de

la lettre que nous vous avons envoyée à la fin du mois d'octobre.

Ceci dit, nous avons le plaisir de noter que les cotisations rentrent de façon très satisfaisante, leur volume correspondant à l'augmentation du nombre des membres du Groupement. C'est bien là le signe de votre attachement au GAC, ce dont nous vous remercions sincèrement.

*Werner Albrecht  
Trésorier.*

### **THE TREASURER'S NOTE**

We have had recently to send out about 150 reminder letters for payment of subscriptions for 1993. This was done at the same time as our accounts were being put on to our computer, which was a difficult period. For this reason there have been some errors and some members will have received unjustified reminders. We ask their indulgence. We also offer our excuses to those who have made out permanent bank orders as, unfortunately, we have no means of checking this mode of payment.

We must also mention among the consequences of the changes in the statutes of the

Staff Association, the requirement for our members to pay their subscriptions before January 31 of the current year. This is the reason for the letter we have sent you at the end of October.

This being said, we have the pleasure to note that subscriptions are coming in very satisfactorily, the amount received corresponding to the increase in the number of members in the Association. A sign of your attachment to GAC, for which we sincerely thank you.

*Werner Albrecht  
Treasurer*

## CEUX QUI NOUS ONT QUITTES

### OBITUARY

Les noms de ceux qui nous ont quittés doivent trouver leur place dans notre Bulletin.

The names of those who have left us must be noted in our Bulletin.

PETTERSSON Roland	22.06.93	BECK	Wilhelm	03.08.93
SORIANO Gilbert	30.06.93	WARREN	Harold	27.08.93
GUEVEL Victorine	30.06.93	MALLET	Beatriz	05.09.93

Au nom de tous les membres du GAC, le Comité adresse aux familles ses condoléances émues et les assure de sa chaleureuse sympathie.

On behalf of all the members of GAC, the Comity offers to their families its warmest sympathy.

## *LA CAISSE DE PENSIONS*

Dans le domaine des pensions, les événements les plus importants de la période sous revue sont la publication du rapport annuel 1992 de la Caisse de pensions, fin juin, et l'Assemblée générale des membres et bénéficiaires de la Caisse, le 13 septembre: ce sont-là les sujets principaux de cette note. Quelques décisions du Conseil d'Administration de la Caisse et les progrès des travaux du Groupe Ottosson y sont également mentionnés.

### RAPPORT ANNUEL.

Le rapport 1992 de la Caisse de pensions a été présenté au Conseil du CERN à sa session du 25 juin 1993. Il est depuis disponible pour les bénéficiaires auprès de l'Administration de la Caisse. Il fournit des renseignements détaillés au sujet des organes de la Caisse, des effectifs des membres et bénéficiaires, des cotisations et prestations, de la gestion du portefeuille d'investissements, et présente les comptes, avec les commentaires appropriés. Le texte est illustré de nombreux tableaux et graphiques.

Il n'est possible d'en citer ici que quelques données et les conclusions les plus importantes. L'effectif des membres au 31 décembre 1992 se montait à 3'461, en baisse de 43 par rapport à la fin de l'année précédente. Le nombre des bénéficiaires a augmenté, pendant la même période, de 141 unités, pour atteindre 1'203 bénéficiaires à fin 1992. Le montant des prestations en 1992 a été de 63 millions de CHF, environ 15 % supérieur à celui de 1991. Au 31 décembre 1992, les avoirs de la Caisse se montaient à 2'280 millions de CHF, en augmentation d'environ 212 millions de CHF par rapport à la fin de 1991. La créance de la Caisse envers le CERN ne représentait plus que 16,2 % des avoirs.

En 1992, la performance de la Caisse a été de 8,1 %. Le rapport déclare que ce résultat est tout à fait satisfaisant, eu égard surtout au fait qu'il a été obtenu sans renoncer aux critères de prudence et de diversification des avoirs qui sont à la base de la stratégie de placement de la Caisse. Compte tenu d'une inflation de 3,6 %, le rendement en termes réels a dépassé les 4,3 % en 1992. Un calcul portant sur les dix dernières années montre que la Caisse y a obtenu un rendement net global en termes réels de 2,7 %, ce qui est inférieur à son objectif de 3 %, mais n'en est pas très éloigné. En fait, au cours de ces dix dernières années, la Caisse a dépassé le taux annuel moyen brut de 6 %, pris en compte dans les hypothèses actuarielles, mais l'inflation a été plus forte que celle de 3 % admise dans les mêmes hypothèses.

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE.**

L'Assemblée générale des membres et bénéficiaires de la Caisse de pensions s'est tenue au CERN le 13 septembre 1993. Elle a débuté par la présentation, faite par l'Administrateur de la Caisse, du rapport annuel 1992, dont il est question ci-

dessus. M.Christian Cuénoud a ajouté quelques considérations générales sur la politique de placement, notamment en réitérant et justifiant son avis, déjà exprimé l'année dernière, que l'investissement en actions conduit, dans le long terme, à un meilleur rendement net que celui des obligations. Il a mentionné néanmoins que l'achat d'obligations en francs suisses, à un moment où les rendements étaient particulièrement élevés, a été une des causes de la bonne performance de la Caisse en 1992. La valeur chiffrée de cette performance serait encore plus grande si la valeur des obligations en portefeuille n'était pas écrêtée à 100 %, conformément à la pratique comptable de la Caisse. En ce qui concerne les placements immobiliers, l'année 1992 a vu la reprise d'acquisitions sélectives de la part de la Caisse. M.Cuénoud a enfin rappelé la décision du Conseil d'Administration de mandater six nouveaux gestionnaires extérieurs, en confiant à chacun la gestion de 50 millions de CHF, décision dont la mise en application a débuté en 1993.

M.Guy Maurin, Vice-président du Conseil d'administration, a ensuite résumé les conclusions des Groupes de travail du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses organes et sur la structure administrative de la Caisse, respectivement, et a fait état de l'avancement des travaux d'un troisième Groupe, s'occupant des questions actuarielles. Les recommandations exprimées par le premier Groupe de travail et leur mise en application ont déjà été expliquées dans nos Bulletins No 6 et 7: nous ne les répétons pas ici.

M.Maurin a illustré son exposé concernant le Groupe de travail sur la structure administrative de la Caisse par la présentation de l'organigramme de la Caisse de pensions, qu'il a expliqué en détail. Après avoir rappelé les tâches du Comité de

placement, dont la composition, le rôle et les liens avec le Conseil d'administration ont été renforcés, et des deux Commissions, mobilière et immobilière, l'orateur a expliqué les fonctions de l'Administrateur et des quatre unités internes qui lui sont subordonnées: Administration, Service financier, Gestion interne immobilier et Gestion interne mobilier. Il a ensuite mis en évidence, dans l'organigramme, les liaisons avec les quatre services extérieurs destinés à appuyer la gestion administrative de la Caisse: le "Global Custodian" (= dépositaire central des titres), le G.I.E. (Groupe fournissant l'appui externe à la gestion de l'immobilier), la Gestion externe d'une partie du patrimoine mobilier, et l'Appui à la gestion interne de l'autre partie. M.Maurin a mentionné aussi les conclusions du Groupe sur quelques autres points, tels que les règles en matière de signature, l'Actuaire-conseil et l'Inspectorat.

En ce qui concerne le Groupe de travail sur les questions actuarielles, M.Maurin a dit que celui-ci a comme tâche la poursuite de l'examen des questions ouvertes par l'Actuaire-conseil dans son expertise présentée au Comité des finances en mars 1993. Le Groupe s'est penché notamment sur le choix des tables de mortalité à utiliser dans les calculs actuariels pour la Caisse et sur le problème d'une définition de la valeur de transfert qui respecte la symétrie entre valeur de transfert et pension différée.

## **DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Le mandat de l'Administrateur de la Caisse de pensions arrivant à expiration à la fin de 1993, le Conseil d'administration a décidé de proposer au Conseil du CERN la reconduction de ce mandat pour une nouvelle période de trois ans. Cette proposition doit être faite, selon les Statuts de la Caisse, avec l'accord du Directeur général. Le Conseil d'administration a aussi proposé le renouvellement par le Conseil du CERN, à compter du 1er janvier 1994, des mandats de Paul Levaux et Guy Maurin dans les fonctions de Président et, respectivement, de Vice-président du Conseil d'administration pour une durée de trois ans.

## **GARANTIE DES PENSIONS.**

Le Groupe spécial sur la réintégration, présidé par M.M.O.Ottosson, a rencontré le 2 juin au CERN une délégation de fonctionnaires de l'Administration fédérale suisse pour une discussion concernant la création de la Fondation destinée à prendre en charge la Caisse de pensions du CERN en cas de dissolution de l'Organisation. Suite à cette discussion, plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre des fonctionnaires fédéraux d'une part, et le Conseiller juridique du CERN et l'Administrateur de la Caisse d'autre part, pour préparer une version du projet d'Acte constitutif de la Fondation qui soit conforme à la législation suisse concernant les fondations destinées à la prévoyance professionnelle.

*Lorenzo Resegotti.  
(Septembre 1993)*

## ***THE PENSION FUND.***

In the field of pensions the most important events in the period under review have been the publication at the end of June of the 1992 annual report of the Pension Fund and the Annual General Meeting of members and beneficiaries of the Fund on September 13: these are the principal subjects of this note. Some decisions of the Governing Board of the Fund and progress in the work of the Ottosson group will also be mentioned.

### **ANNUAL REPORT**

The 1992 report of the Pension Fund was presented to the CERN Council at its meeting of June 25 1993. It is now available for beneficiaries at the office of the Pension Fund. It gives detailed information on the organization of the Fund, the numbers of members and beneficiaries, contributions and disbursements, the management of the investment portfolio and presents the accounts with appropriate comments. The text is illustrated with numerous tables and diagrams.

Only some data and the most important conclusions can be quoted here. On December 31 1992 there were 3461 members, 43 less than at the end of the preceding year. The number of beneficiaries increased, during the same period, by 141 to reach 1203 beneficiaries at the end of 1992. Benefits paid in 1992 amounted to 63 million CHF, about 15% more than in 1991. On December 31 1992 the assets of the Fund were 2280 million CHF, an increase of about 212 million CHF with respect to end 1991. CERN's debt to the Fund amounted to only 16.2% of the assets.

In 1992 the gross yield of the Fund was 8.1%. The report states that this result is entirely satisfactory, especially taking into account that it was obtained without departing from the criteria of prudence and diversification of assets which are at the base of the investment strategy of the Fund. Taking into account 3.6% inflation the yield in real terms exceeded 4.3% in 1992. A calculation for the last ten years shows that the Fund has obtained a global net yield of 2.7%, which is less than the objective of 3%, but is not too far from it. In fact during these last ten years the Fund has exceeded the average annual gross yield of 6% assumed in the actuarial hypotheses, but inflation has been higher than the 3% taken in these hypotheses.

### **ANNUAL GENERAL MEETING**

The Annual General Meeting of the members and beneficiaries of the Pension Fund was held at CERN on September 13 1993. The Administrator of the Fund first presented the 1992 annual report outlined above. Mr Cuénoud added some general considerations on investment policy repeating and justifying, in particular, his opinion expressed already last year that investment in shares leads in the long run to a higher net yield than does investment in bonds. He mentioned nevertheless that the purchase of bonds in Swiss Francs, at a moment when yields were particularly high, was one of the causes of the good performance of the Fund in 1992. The calculated value of this yield would have been even higher if the value of the bonds in the portfolio had not been entered at their

nominal value in conformity with the accounting practice of the Fund. As for investment in real estate, the year 1992 saw the resumption of selective acquisitions by the Fund. Mr Cuénoud ended by recalling the decision of the Governing Board to mandate six new external portfolio managers, each entrusted with the management of 50 million CHF as from the beginning of 1993.

Guy Maurin, Vice-president of the Governing Board, then gave a resumé of the conclusions of the Board's two working groups on the operation of the Governing Board and its various organs and on the administrative structure of the Fund. He also gave a status report on a third working group dealing with actuarial matters. The recommendations made by the first working group and their implementation have already been explained in our Bulletins Nos 6 and 7: we shall not repeat them here.

Mr Maurin illustrated his exposé on the working group on the administrative structure of the Fund by showing an organigram of the Pension Fund which he explained in detail. After recalling the tasks of the Investment Committee, of which the composition, the function and the links with the Governing Board have been reinforced, and of the two Commissions, for real estate and for securities, the speaker explained the functions of the Administrator and of the four internal units which are under him: Administration, Financial Services, Internal management of real estate and Internal management of securities. He then showed, on the organigram, the links with the four external services intended to support the administrative management of the Fund: the Global Custodian (central depository for stock and share certificates), the G.I.E. (Group providing external support to the management of real estate), External Management for part of the Fund's securities, and a Support

service for the internal management of securities. Mr Maurin also mentioned the conclusions of the group on a few other points, such as signature rules, the consultant actuary and auditors.

As for the working group on actuarial matters Mr Maurin said that this group has the task of continuing the examination of the questions raised by the consultant actuary in his appraisal presented to the Finance Committee in March 1993. The Group is concentrating especially on the choice of mortality tables to be used in the actuarial calculations made for the Fund, and on the problem of defining transfer values which respect the symmetry between transfer value and deferred pension.

## **DECISIONS OF THE GOVERNING BOARD**

As the mandate of the Administrator of the Pension Fund expires at the end of 1993 the Governing Board has decided to propose to the CERN Council that this mandate should be extended for a period of three years. This proposal should be made, according to the statutes of the Fund, with the agreement of the Director-general. The Governing Board has also proposed that the CERN Council should renew the mandates of Paul Levaux, as chairman, and of Guy Maurin, as vice-chairman of the Governing Board for a period of three years from January 1 1994.

## **PENSION GUARANTEES**

The special group on reintegration, chaired by Mr M.O. Ottosson, met at CERN on June 2 a delegation of civil servants of the Swiss federal administration for a discussion concerning the creation of a Foundation destined to take over the

CERN Pension Fund in the case of the dissolution of the Organization. Following this discussion several meetings have been held between federal civil servants, on the one hand, and CERN's legal advisor and the administrator of the Fund, on the other, to prepare a version of the draft Constituant

Act of the Foundation which conforms to Swiss legislation concerning Foundations for Pension Funds.

*Lorenzo Resegotti.*

## **L'ASSURANCE -MALADIE.**

**Nous pensons utile de reproduire dans notre Bulletin le rapport annuel pour 1992 établi par le Comité de Surveilance de la Caisse de maladie et paru dans le Bulletin hebdomadaire No 32/93 du 9 août. Vous trouverez à la suite un compte rendu des Mini-assises organisées par l'Association du personnel sur ce qui concerne l'Assurance maladie, compte rendu établi par Gordon Munday. Enfin, nous reproduisons ici le document sur "la résiliation du contrat d'Assurance maladie avec l'INTRAS" paru dans le bulletin No 45/93 du 8 novembre.**

*Jacques Trembley.*

## **L'ASSURANCE MALADIE AU CERN EN 1992.**

Les résultats financiers de la caisse d'assurance maladie AUSTRIA pour l'exercice 1992 ont été analysés par le Comité de surveillance pour l'assurance maladie. Les tableaux et graphiques suivants en expliquent l'évolution.

### **1. Nombre de membres de la Caisse:**

	1988	1990	1992
Membres du personnel	4275	4296	4274
Personnes à charge	7300	6927	6603
total partiel	11575	11223	10877
Pensionnés	817	933	1021
Personnes à charge	612	666	876
total partiel	1429	1599	1897
Nombre total d'assurés	13004	12822	12774

Le nombre des titulaires et des personnes à leur charge diminue progressivement, alors que le nombre des pensionnés et des personnes à leur charge s'accroît.

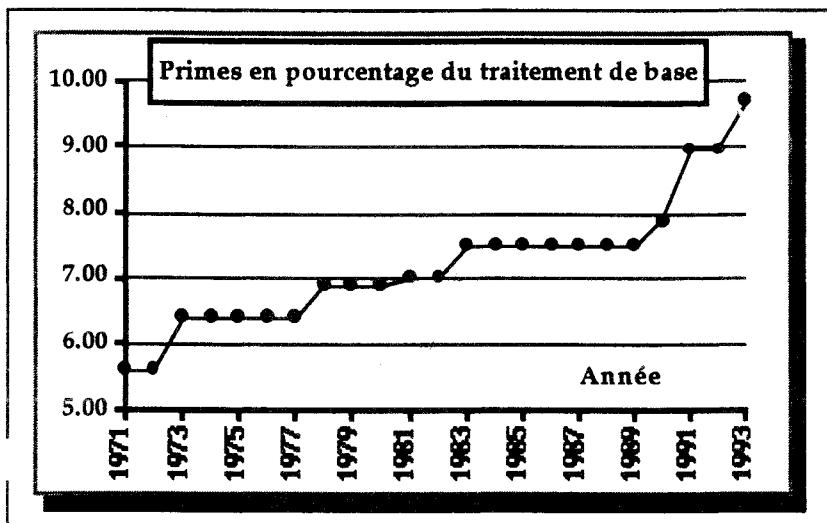
constitue l'une des causes de la hausse constante des coûts totaux et par conséquent des primes

### **2. Les primes augmentent avec le temps**

Cette dernière catégorie, plus onéreuse,

Le relèvement des primes résulte du vieillissement de la population (voir le tableau ci-

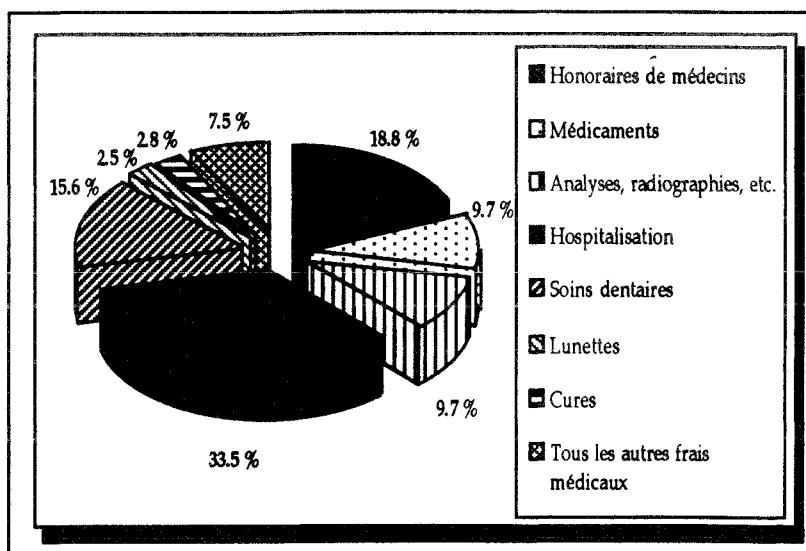
dessus) et de l'augmentation constante de la complexité et des coûts des techniques de soins les plus modernes.



Les mesures de contrôle des coûts qui ont été introduites ne compensent que partiellement ces facteurs.

### 3. Total des remboursements par année:

Total des remboursements annuels en millions de francs suisses	
1987	20.36
1988	21.05
1989	22.67
1990	26.01
1991	31.05
1992	32.36



La plus grande partie des coûts concerne les soins hospitaliers et les honoraires de médecins.

Dans les frais d'hospitalisation sont inclus les honoraires des médecins intervenant à l'hôpital, les frais de séjour, de salle d'opération, etc.

Le montant total des remboursements pour 1992 s'est élevé à 32,36 millions de francs suisses.

Ce tableau montre la forte hausse des dépenses de santé pour la population assurée dont le nombre n'a varié que d'environ 1%.

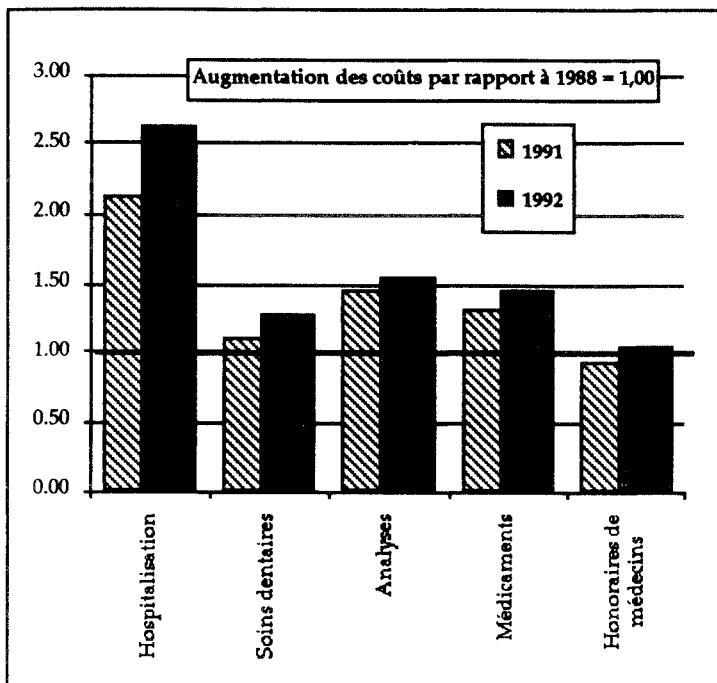
Les coûts ont progressé au taux annuel moyen de 9,7%, contre 3,9% par an pour le mouvement de l'indice des prix à la consommation à Genève pendant la même période.

Ce taux d'augmentation reflète l'expérience vécue en Suisse comme dans tout le monde occidental; il explique pourquoi le Gouvernement fédéral suisse, entre autres, a pris des mesures urgentes au cours des dernières années.

### 4. Répartition par type de dépenses en 1992:

## 5. Augmentation des coûts au cours des deux dernières années par rapport à 1988:

Pour les cinq principales catégories de coûts représentées, les augmentations sont bien



supérieures à l'inflation depuis 1988, année prise comme référence.

Entre 1990 et 1991, l'AUSTRIA a modifié ses procédures comptables, de sorte que les honoraires des médecins intervenant lors d'une hospitalisation sont inclus dans les "frais d'hospitalisation", alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés séparément sous la rubrique "honoraires de médecins".

Cette façon de procéder complique les comparaisons directes. Il est néanmoins clair que la hausse des frais d'hospitalisation a été plus rapide que celle des autres catégories, en raison d'une part de l'accroissement des coûts hospitaliers et, d'autre part, de l'augmentation du nombre et de la durée des hospitalisations attribuable au vieillissement de la population assurée.

Entre 1991 et 1992:

- les frais d'hospitalisation ont augmenté de 23%;
- les honoraires de médecins de 13%;
- les soins dentaires de 14%;
- les analyses et les radiographies de 7%;
- les médicaments de 10%.

Ces chiffres montrent de nouveau que les frais d'hospitalisation connaissent une escalade rapide et continueront probablement à s'élever en raison de l'augmentation inexorable du coût des hospitalisations dont le nombre et la durée sont en hausse (vieillissement de la population assurée).

## 6. Conclusions

- (i) Les coûts des soins de santé augmentent de manière spectaculaire partout en Europe et le CERN n'y fait pas exception.
- (ii) Le CERN possède un système d'assurance maladie mutualiste. Il est important que tous les assurés s'efforcent de réduire les coûts à leur minimum afin de ne pas représenter une charge trop lourde pour la communauté, c'est à dire les assurés et l'Organisation.
- (iii) Les coûts sont actuellement assez faibles, car nous sommes encore une population assurée relativement jeune. Toutefois, cette situation évolue rapidement à mesure qu'un plus grand nombre de membres du personnel actifs prennent leur retraite et que l'Organisation réduit ses effectifs.

Cette modification du rapport entre le personnel "jeune" et les membres du personnel à la retraite amène un accroissement du total des coûts, car les personnes âgées coûtent plus cher que les jeunes. Elle aura aussi pour conséquence une forte augmentation des taux de primes à l'avenir, le CERN ne contribuant pas directement aux

primes des pensionnés comme il le fait pour le personnel actif.

Un groupe de travail présidé par H. Hoffmann, Directeur de l'Appui technique, a recommandé que l'Organisation verse directement les primes des pensionnés comme elle le fait pour le personnel actif, afin de réduire la charge pour les futurs jeunes recrutés. Un autre groupe de travail, présidé par H. Weber, Directeur de l'Administration, a réaffirmé cette proposition et le Comité de concertation permanent a recommandé au Directeur général de la mettre en oeuvre.

Le Comité de surveillance pour l'assurance maladie continue à appuyer cette mesure comme moyen de ralentir la hausse des primes et de réduire la charge pour les futurs membres du personnel et retraités.

- (iv) L'Organisation, conjointement avec l'AUSTRIA, collabore avec d'autres organisations internationales à Genève pour négocier des tarifs plus favorables avec des prestataires de soins de santé. Des accords ont déjà été conclus avec plusieurs hôpitaux (notamment "l'Hôpital de La Tour"), avec un organisme fournissant des soins d'hospitalisation à domicile (solution souvent moins onéreuse que l'hospitalisation) et avec un laboratoire d'analyses médicales. Des négociations sont actuellement en cours avec d'autres prestataires.

Le personnel et les pensionnés seront tenus au courant des accords qui interviendront, pour qu'ils puissent faire appel de préférence à ces prestataires de soins.

Cette collaboration vise aussi à mettre en commun les informations sur les demandes de remboursement de frais médicaux (de manière anonyme), afin de repérer d'éventuelles anomalies dans les factures d'hôpitaux ou des médecins ou dans les traitements ordonnés et de déterminer les praticiens le plus souvent consultés.

- (v) Le personnel et les pensionnés peuvent également apporter leur contribution:
  - en mettant en question la nécessité des traitements ordonnés, notamment des radiographies inutiles ou une surmédication,
  - en faisant appel aux prestataires préférentiels et
  - si possible, en se faisant soigner et en achetant les médicaments en France; où les frais sont en général moins élevés.
- (vi) Enfin, s'agissant d'une mutuelle, il n'est que raisonnable que tous les assurés paient leur juste part des coûts. Le Comité étudiera la façon d'appliquer ce principe, notamment dans le cas de conjoints recevant un revenu indépendant et qui ne contribuent pas au système du CERN mais en bénéficient.

*Le Comité de surveillance pour l'assurance maladie*

## **L'ASSURANCE -MALADIE.** **(Suite)**

### **LES MINI-ASSISES DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

Une session d'une journée du Conseil de l'Association du personnel s'est tenue le 22 octobre au cours de laquelle des aspects variés de l'Assurance maladie du CERN ont été exposés et discutés. Les principaux orateurs étaient issus du Comité de surveillance de la Caisse maladie et de la Direction suisse de l'Austria.

Après une introduction générale, les sujets suivants ont été présentés:

1. que notre assurance n'est pas une assurance classique mais plutôt un système mutualiste - sous la forme d'un contrat de service - dans lequel l'Austria agit en tant qu'administrateur expert;
2. une comparaison a été faite entre les systèmes d'assurance maladie d'autres Organisations internationales et celui du CERN;
3. la difficulté d'extraire des informations statistiques utiles des enregistrements d'Austria du fait des limitations de ses logiciels, (Austria a maintenant mis en route une sérieuse rénovation);
4. une revue historiques du développement des services offerts et l'évolution de la prime en fonction du temps (voir plus haut, pour plus de détails, le Rapport annuel de l'Austria);
5. la prime pour 1994 va de nouveau augmenter (pour les raisons, voir le Rapport annuel) - sa valeur exacte va dépendre de l'attribution ou non de la pleine indexation par le Conseil du CERN dans sa réunion de décembre;
6. le nombre croissant de pensionnés et l'augmentation corrélatrice des coûts avec l'élévation de l'âge moyen;
7. les problèmes gériatriques - ses coûts particulièrement élevés et l'absence de dispositions d'assurances en dehors des hôpitaux d'états (il y a cependant une subvention prévue pour infirmités limitant la capacité d'accomplir les "activités de la vie quotidienne");
8. le mandat et les activités du Comité de surveillance de la Caisse maladie créé à la fin de 1992;
9. les rapports Hoffmann et Weber ont été commentés,
10. la terminaison de l'accord avec INTRAS à la fin de 1993 et ses conséquences financières entre autres (des détails sont donnés dans l'article suivant).

Ces exposés ont été suivis d'une discussion générale. Des éCLAICISSEMENTS ont été apportés sur de nombreux points.

Finalement, il a été décidé de créer un Groupe de travail du Conseil de l'Association (dans lequel le GAC sera représenté par Jacques Trembley) pour examiner et faire des recommandations au sujet d'un nombre de problèmes importants. Le Groupe écrira un rapport sur cette réunion.

*Gordon Munday.*

## RESILIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE MALADIE AVEC L'INTRAS.

1. Le contrat d'assurance maladie avec l'AUSTRIA restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1996, à moins qu'il ne soit reconduit ou prolongé d'ici là. Il est rappelé aux membres qu'il ne s'agit pas d'une assurance au sens habituel du terme, mais plutôt d'un système mutualiste pour lequel l'AUSTRIA agit en tant qu'administrateur expert.
2. En accord avec le CERN, l'AUSTRIA a passé en 1976 un contrat avec la caisse maladie suisse INTRAS en tant que coassureur pour la couverture de tous les membres du personnel, des pensionnés et des membres des familles domiciliés en Suisse.
3. Un avantage qu'offrait l'accord avec l'INTRAS était que les personnes mentionnées au point 2 bénéficiaient, lors de séjours en salle commune dans les hôpitaux publics suisses (tels que l'Hôpital cantonal de Genève), du tarif applicable à la Fédération genevoise des caisses maladie (soit actuellement 277 CHF par jour) au lieu du tarif "normal" de 685 CHF par jour. L'économie découlant de ce tarif favorable est estimée à environ 1 MCHF par an.
4. De plus, en cas de divorce ou lorsqu'un enfant perdait le statut d'enfant à charge, l'INTRAS acceptait de couvrir l'intéressé en vertu d'un accord de libre passage s'il résidait toujours en Suisse, en lui offrant des prestations du même ordre que celles du système de l'AUSTRIA. Si l'intéressé quittait la Suisse pour un autre pays, l'INTRAS intervenait

pour faciliter son transfert dans le système national approprié grâce à des accords bilatéraux.

5. Ce système n'entraînait aucune dépense pour le CERN, puisque les primes versées à l'INTRAS par l'AUSTRIA étaient compensées par ce qui était versé à cette dernière.
6. La nouvelle législation suisse exige que l'INTRAS verse à une caisse de compensation, au titre de son contrat avec le CERN, une contribution de près de 2 MCHF par an, qu'elle devrait répercuter sur le système CERN/AUSTRIA sous forme d'augmentation des primes. Comme cela n'est pas acceptable, l'INTRAS a notifié formellement au CERN sa décision de résilier le contrat d'assurance maladie avec effet au 31 décembre 1993.
7. En conséquence, les frais médicaux augmenteront d'environ 1 MCHF par an, (voir paragraphe 3) et **le libre transfert à l'INTRAS ne sera plus possible après le 31 décembre 1993.**
8. La nouvelle réglementation en vigueur dans les cantons de Genève et Vaud prévoit cependant que toute personne domiciliée dans ces cantons doit être affiliée à une assurance maladie et que les caisses d'assurance maladie suisses sont contraintes d'accepter les demandes d'affiliation des personnes qui ne sont plus couvertes par le système CERN/AUSTRIA *pour la couverture de base moyennant des primes standard*, soit environ 220

CHF par mois à Genève. (N. B. La couverture de base comprend le traitement en salle commune dans les hôpitaux publics uniquement; elle exclut plusieurs prestations du système CERN/AUSTRIA, telles que le remboursement des frais dentaires et des verres optiques. Une prime d'assurance complémentaire permettant de bénéficier d'une couverture plus large, qui peut être subordonnée à un examen d'admission, est alors fixée en fonction de l'âge ou d'autres critères.)

9. L'AUSTRIA a notifié au CERN qu'elle ne peut plus garantir le libre passage à une autre assurance, comme prévu par le contrat. Des discussions auront lieu sous peu avec l'AUSTRIA pour examiner les solutions possibles à ce problème.

10. La dénonciation du contrat avec l'INTRAS débouchera inévitablement sur une augmentation du coût total des soins médicaux pour la communauté du CERN, et nous soulignons donc à nouveau qu'il est nécessaire de maîtriser les dépenses, notamment en se faisant soigner et en achetant les médicaments en France autant que possible, ainsi qu'en faisant appel aux prestataires de soins de santé avec lesquels des accords tarifaires ont été passés. Le Comité, soucieux d'augmenter les recettes de la caisse, examine actuellement la situation des conjoints de membres du personnel qui ont un revenu propre et bénéficient de la couverture d'assurance de l'AUSTRIA sans y contribuer.

*Comité de surveillance pour l'assurance maladie.*

## HEALTH INSURANCE

We consider it worthwhile to reproduce in our Bulletin the Annual Report for 1992 established by the Health Insurance Supervisory Board and published in the Weekly Bulletin No 31/93 - 2nd august. You will find thereafter a report on the Mini-Assises organized by the Staff Association related to Health Insurance, report established by Gordon Munday. Finally we reproduce here the document about "the termination of Health Insurance contract with INTRAS" published in the Weekly Bulletin No 45/93 - 8 november.

*Jacques Trembley.*

## Health Insurance at CERN in 1992

The financial results of the operations of the health insurance scheme with AUSTRIA for 1992 have been analysed by the Health Insurance Supervisory Board. The following tables and graphs show how the scheme is evolving.

### 1. Number of members of the scheme:

The number of staff members and their dependants is gradually declining, while the **number of pensioners and their dependants is increasing.**

The latter are a higher-cost population, and this is one of the factors leading to the continuing increase in total costs and hence premiums.

	1988	1990	1992
Members of Personnel	4275	4296	4274
Dependents	7300	6927	6603
sub-total	11575	11223	10877
Pensioners	817	933	1021
Dependents	612	666	876
sub-total	1429	1599	1897
Total insured persons	13004	12822	12774

### 2. Premiums increase with time.

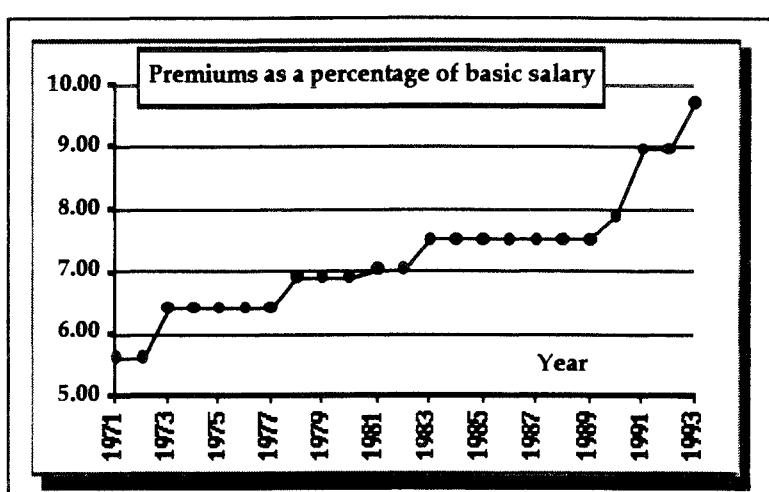
The premium increases are caused by the ageing of the population (see above table) and the increasing sophistication and cost of the latest health care techniques.

Cost-control measures that have been introduced compensate only partially

for these factors.

### 3. Total reimbursements per year:

This table shows the steep increase in health



care costs for the insured population, whose numbers have varied only by about 1%.

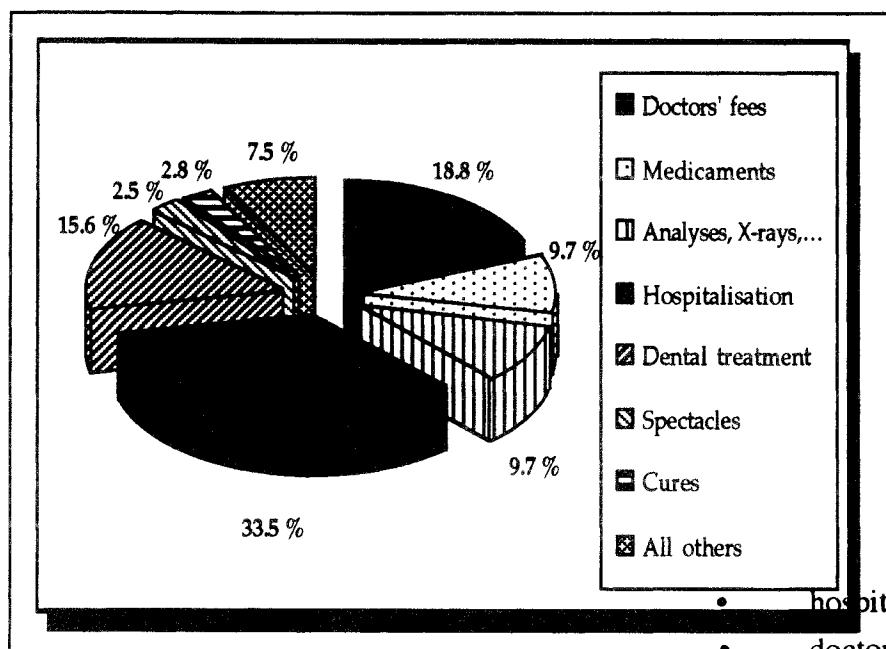
Costs have risen at an average yearly rate of 9.7 %, compared to the movement of the Geneva Consumer Price Index of 3.9 % per year over the

Total yearly reimbursements millions Swiss francs
1987
1988
1989
1990
1991
1992

same period.

This rate of increase mirrors experience in Switzerland and indeed in the Western world; it explains why the Swiss Federal government and others have taken urgent measures during the last few years.

#### 4. Distribution of costs by type in 1992:



For the five major cost areas shown, the increases are considerably above inflation since 1988, which is taken as reference year.

Between 1990 and 1991, AUSTRIA changed its accounting procedures so that doctors' fees for treatment in hospitals are included in 'hospitalization costs' whereas before there were accounted separately in the 'doctors' fees' category.

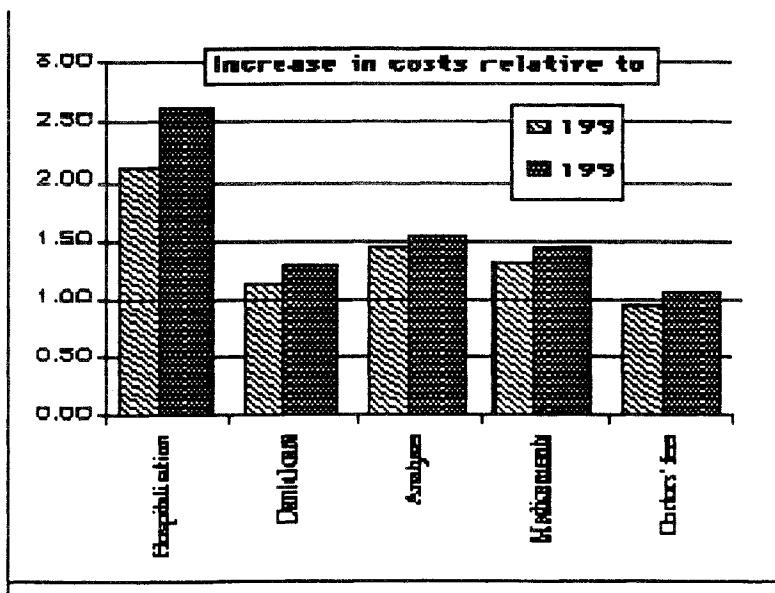
This makes direct comparisons more complicated; it is nevertheless clear that hospitalization costs have risen faster than the other categories, due to the increasing charges in the hospitals and the increasing number and duration of hospitalizations attributable to the ageing of the insured population.

- Between 1991 and 1992:
- hospitalization costs rose by 23 %;
- doctors' fees by 13 %;
- dental care by 14 %;

The major share of costs is for hospital care and doctors' fees. In the hospital costs are included all doctors' fees for treatment in hospitals as well as costs of rooms and operating theatres, etc.

Total reimbursements for 1992 were 32.36 million Swiss francs.

#### 5. Increase in costs over the last 2 years compared to 1988:



- analyses, X-rays by 7 %;
- medicaments by 10 %.

These numbers show again that hospitalization costs are a rapidly escalating item and will probably continue to rise due to the spiralling costs of operations, etc., combined with our increasing average age meaning more hospitalizations.

## **Conclusions**

- (i) Health care costs are rising dramatically everywhere in Europe, and CERN is no exception.
- (ii) CERN health insurance scheme is a mutuality. It is important that all insured members take care to minimise costs so that they do not become too heavy a burden to the community, i.e. the insured population and the Organization.
- (iii) Costs at the moment are relatively low as we are still a comparatively young insured population. However this is changing rapidly as larger numbers of active staff retire and the Organization reduces the number of active staff.
- (iv)

This change in the ratio of 'young' staff to retired members causes rising total costs as elderly people are more expensive than young ones. It will also result in a strong increase in future premium rates, because CERN does not contribute directly to pensioners' premiums in the same way as it does for active staff.

A working group chaired by H Hoffman, Director for Technical Services, recommended that the Organization pays directly for pensioners' premiums as it does for active staff, in order to reduce the burden on future young staff. A further working group chaired by H Weber, Director of Administration, reaffirmed this proposal and the Standing Concertation Committee recommended the Director General to implement it.

The Health Insurance Supervisory Board continues to support this measure as a means of slowing the increase in premiums and reducing the burden on future staff and retirees.

The Organization, together with AUSTRIA, is collaborating with other international organizations in Geneva in negotiating with health care providers for more favourable tariffs. Agreements have been made already with several hospitals, (including notably "La Tour"), with an organization providing out-of-hospital care (often cheaper than hospitalization) and with a medical laboratory, and negotiations are under way with other providers.

Staff and pensioners will be kept informed of the agreements so that they can preferentially use these health care providers.

The collaboration also aims at pooling information on medical claims (in an anonymous fashion) so as to pinpoint anomalies in charging by particular hospitals or medical practitioners or in treatments given

- by doctors, and to identify the most-used doctors.
- (v) Staff and pensioners can also contribute by -questioning the necessity of treatments given, e.g. needless X-rays or over-medication, -using the preferential providers and -seeking treatment and medicaments as far as possible in France, where charges are generally less expensive.
- (vi) Finally, as the scheme is a mutuality, it is only reasonable that all insured persons contribute their fair share to the costs. The Board will be studying how to apply this, for example in the case of spouses with independent income who do not contribute to the CERN scheme but benefit from it.

*Health Insurance Supervisory Board*

## **HEALTH INSURANCE**

(Continued)

### **HEALTH INSURANCE - THE MINI-ASSIZES OF THE STAFF ASSOCIATION**

A one day session of the Staff Council took place on the 22 October during which various facets of the CERN Health Insurance were explained and discussed. The main speakers were from the Health Insurance Supervisory Board and Austria's Swiss manager.

After a general introduction the following topics were presented:

1. that our insurance is not a classical insurance but rather a mutual scheme - a service contract - in which Austria acts as an expert administrator;
2. a comparison of health insurance schemes in the International Organizations and that of CERN was made;

3. the difficulty of extracting useful statistical information from Austria's records because of software limitations, (Austria has now started a serious update);
4. an historical review of the development of the services offered and the evolution of the premium with time (see above for more details - Austria Annual Report);
5. the premium for 1994 will again increase (for reasons see the Annual Report) - its exact value depends on whether full indexation is granted by the CERN Council at its December meeting;
6. the growing number of pensioners and the increasing cost expected with rising average age;
7. geriatric problems - particularly high costs and the absence of insurance provision outside

State hospitals (there is however a grant made for disabilities limiting performance of "activities of daily living");

8. the mandate and activities of the Health Supervisory Board set up at the end of 1992;

9. the Hoffmann and Weber reports were commented upon;

10. the termination of the agreement with INTRAS at end 1993 with its financial and other consequences (details are given in the next article).

This was followed by general discussion and clarification of a number of points.

Finally it was decided to set up a working Group of the Staff Council (on which GAC will be represented by Jacques Trembley) to consider and make recommendations on various outstanding problems. The Group will write a report on this meeting.

*Gordon Munday.*

### **TERMINATION OF HEALTH INSURANCE CONTRACT WITH INTRAS.**

1. The health insurance contract with AUSTRIA continues until 31 December 1996, unless renewed or extended in the meantime. Members are reminded that this is not an insurance in the normal sense of the word, but rather a mutual scheme for which AUSTRIA acts as an expert administrator.

2. In agreement with CERN, AUSTRIA engaged the Swiss health insurance fund INTRAS in 1976 as a co-insurer, covering all members of the personnel and pensioners, as well as those family members who were domiciled in Switzerland.

3. One advantage of the INTRAS connection was that these people, when admitted to the common ward in State hospitals in Switzerland (such as the Geneva Cantonal hospital), were charged at the rate applicable to the Geneva Federation of Health Funds (i.e. currently 277 CHF per day) rather than the "normal" rate of 685 CHF per day. The cost-saving arising from these favourable charges is estimated to be about 1 MCHF per year.

4. Moreover, in the event of divorces, or children losing the status of "dependent child", INTRAS accepted the persons concerned as free transferees, if they still lived in Switzerland, with benefits resembling those of the AUSTRIA scheme. If they moved to other countries, INTRAS helped them to transfer to the appropriate national schemes through bilateral agreements.

5. This was a cost-free scheme as far as CERN is concerned, as the premiums paid to INTRAS by AUSTRIA were balanced by the benefits paid to AUSTRIA.

6. New legislation in Switzerland requires INTRAS to contribute almost 2 MCHF per year to a compensation fund in respect of the contract with CERN, which INTRAS would have to pass on to CERN/AUSTRIA in the form of premium increases. Since this is not acceptable, INTRAS has given CERN formal notice of its decision to terminate the health insurance contract with effect from 31 December 1993.

7. The consequence of the above is that the medical costs will increase by about 1 MCHF per year, (see para. 3), and **the possibility of free transfer to INTRAS will no longer exist after 31 December 1993.**

8. Under new legislation in Geneva and Vaud, however, every person domiciled in these Cantons must have health insurance, and Swiss health insurance funds are obliged to accept applications from persons who are no longer covered by the CERN/AUSTRIA scheme *for basic coverage* at a standard premium rate which is about 220 CHF per month in Geneva.

(N.B. Basic coverage includes treatment in the common ward only in State hospitals; it excludes many benefits under the CERN/AUSTRIA scheme such as optical and dental expenses. Complementary insurance to qualify for more generous coverage, which may be subject to an entrance examination, is charged according to age, etc.)

9. AUSTRIA has notified CERN that it can no longer guarantee free transfer to another insurance, as foreseen in their contract. Discussions will take place shortly with AUSTRIA to examine possible solutions to this problem.

10. The cancellation of the contract with INTRAS will inevitably increase the overall cost of medical care to the CERN community, and therefore we again emphasise the need to keep expenses under control, e.g. by having treatment and buying medicines in France, whenever possible, using the services of the medical providers with whom tariff agreements have been made, etc. As one way of increasing the income to the scheme, the Board is currently examining the position of spouses of staff members who have their own income and who benefit from the AUSTRIA insurance coverage whilst making no contributions to it.

*Health Insurance Supervisory Board*

## ***RENCONTRES - VOYAGES***

Depuis la parution de notre dernier Bulletin, nous avons organisé deux voyages:

l'un de six jours en Bretagne du 15 au 20 juin,

l'autre de quatre jours en Bavière du 13 au 16 septembre.

L'un et l'autre de ces voyages ont été des réussites, comme on pourra le constater plus loin.

### **Voyage en Bretagne.**

Sur 44 personnes inscrites, 42 ont pris le départ le 15 juin de bien bonne heure (dur, dur de se lever de si tôt!) pour un long périple. Malheureusement, deux d'entre elles ont dû être rapatriées d'urgence par suite de maladie. Le voyage s'est déroulé selon le programme prévu, sauf que la visite de Chenonceaux a dû être annulée, le château ayant été la proie des flammes peu de temps auparavant. Je laisserai le soin à Nelly Dinkel de commenter cette expédition avec tout l'art qui est

le sien. Vous trouverez son poème un peu plus loin dans ce Bulletin.

### Voyage en Bavière.

De bonne heure aussi, 19 participants ont quitté le 13 septembre les rives pluvieuses du Léman pour trouver du soleil au fur et à mesure qu'ils s'approchaient de leur destination. Première étape: Hohenschwangau avec concert le soir au château. Le lendemain, visite des châteaux de Hohenschwangau et de Neuschwanstein puis continuation jusqu'à Oberammergau. Le troisième jour leur permit de voir Linderhof, Garmisch-Patenkirchen, St Anton, le col de l'Arlberg pour aboutir à Vaduz au Liechtenstein. Le retour s'effectua par le lac de Wallen, Einsiedeln, le lac des Quatre-Cantons et Lucerne, avant de retrouver Genève où ils arrivèrent en début de soirée.

Un compte rendu plus détaillé de ce voyage, dû au talent journalistique de Roger Anthoine paraîtra dans notre prochain Bulletin.

Ce voyage a été entièrement pris en charge par Madame H.Koerner; elle en a assuré

l'organisation et n'a pas ménagé sa peine tout au long du voyage. Qu'elle en soit ici chaleureusement remerciée.

Ces deux voyages se sont déroulés à la satisfaction des participants. Toutefois, beaucoup ont regretté que cela tienne parfois du marathon, ils auraient aimé voir les mêmes lieux en un ou deux jours de plus. Il s'agit de trouver le meilleur compromis possible entre itinéraire, durée et coût, ce dernier critère ne pouvant, hélas, pas être oublié.

Nous nous efforcerons de concilier tous ces arguments en organisant nos prochaines escapades.

Mentionnons encore que nous nous retrouverons à deux reprises jusqu'à la fin de l'année. Le 28 octobre, nous entendrons notre ami Robert Razurel nous parler de Cabrera, une des îles des Baléares, et le 8 décembre, nous prévoyons la visite du Microcosme qui sera suivie de notre traditionnel "Pot de Noël".

*Jean Robert.*

## MEETINGS AND TRAVEL.

Since our last Bulletin came out we have organized two tours. One of six days in Brittany from June 15 to 20 and the other of four days in Bavaria from September 13 to 16. Both excursions were a success as you will see below.

### Tour in Brittany.

Of the 44 people registered, 42 left at crack of dawn on June 15 (hard, hard to get up so early!) for a long journey. Unfortunately two amongst them had to repatriated urgently for medical

reasons. The tour kept to its programme except that the visit to Chenonceaux had to be cancelled as the château had been ravaged by fire shortly beforehand. I leave it to Nelly Dinkel to comment on this tour with her accustomed talent. You will find her poem a little further on in this Bulletin.

### Tour in Bavaria.

On September 13, again at an early hour, 19 participants left the rain swept shores of Lake Léman to find more and more sun as they

approached their destination. First stage: Hohenschwangau with an evening concert in the château. The next day, visit to the châteaux of Hohenschwangau and Neuschwanstein and then continuation to Oberammergau. The third day allowed them to see Lihderhof, Garmisch-Patenkirchen, St Anton, the Arlberg pass to arrive at Vaduz in Liechtenstein. The return was by way of the Wallensee, Einsiedeln, the Lake of the Four Cantons and Lucerne, before reaching Geneva in the early evening.

A more detailed account of this tour, penned with the journalistic of Roger Anthoine, will appear in our next Bulletin.

Mrs H. Koerner had full responsibility for this tour; she was in charge of the organization and spared no effort throughout the tour. May she be warmly thanked for all she has done.

These two tours took place to the satisfaction of the participants. Many, however, regretted that it was sometimes a bit of a marathon; they would have liked to have one or two more days to visit the same places. The best compromise must be found between itinerary, duration and cost, which last criterion cannot, alas, be ignored.

We shall try to reconcile all these arguments when we organize our next escapades.

Let us also mention that we shall be meeting again twice before the end of the year. On October 28 we shall hear our friend Robert Razurel talk about Cabrera, one of the Balearic Islands, and on December 8 we have arranged a visit to 'Microcosm' which will be followed by our traditional "Pot de Noël".

Jean Robert.

### VOYAGE DU GAC EN BRETAGNE DU 15 AU 20 JUIN 1993.

#### **PREMIER JOUR**

Il pleut, il vente et le ciel est triste  
Quand à six heures arrivent les touristes.  
On trouve ça et là des visages familiers,  
Des kilomètres, on va en faire des milliers.

Notre chauffeur, est-ce Aldo, ou alors qui?  
On nous dit que c'est cette fois-ci c'est Jacky.  
Une guide va nous accompagner, c'est Carole  
Et sans plus attendre elle prend la parole.

A Mâcon, le petit-déjeuner fait l'ouverture:  
Café, thé, petits pains, beurre et confiture.

Puis, on traverse maintes collines bucoliques  
Pour atteindre Paray-le Monial et sa basilique.

A Moulins, nous déjeunons avec bon appétit.  
La route est longue, mais petit à petit  
Nous avançons, mais sommes un peu peinés  
Car Chenonceaux nous a passé sous le nez.

On arrive à Saumur au bord de la Loire,  
Connue pour ses vins et son Cadre Noir  
A l'hôtel du roi René nous nous arrêtons  
Et plus tard nous dégustons un Far breton.

## DEUXIEME JOUR

Nous visitons Saumur, grimpons au château,  
Lequel est perché sur un charmant coteau.  
Maintes porcelaines sont mises en vedette,  
De Flying Fox, il ne reste que le squelette.

Nous poursuivons notre route direction Angers.  
Au restaurant Salamandre nous allons manger.  
Nous admirons le château aux diverses tours  
Et les jardins qui s'étendent tout autour.

Rochefort en Terre est un lieu idyllique,  
Ainsi que Carole savamment nous l'explique.  
Jacky a dû arrêter le car. Etais-ce une panne?  
Grâce à son ingéniosité, nous voici à Vannes.

## TROISIEME JOUR

Locmariaquer, par marée basse, sommeille.  
Les bateaux échoués dorment sur une oreille.  
Le grand menhir avait 20 mètres à l'époque.  
Il est brisé et au sol on voit quatre rocs.

Carnac, qui a bâti ces menhirs sur la terre?  
Cela restera sans doute à jamais un mystère.  
De ces pierres émane un étrange rayonnement  
Que bien des personnes ressentent étonnamment.

Dans le tumulus, on doit marcher bien voûté.  
Une de nos amies en est vraiment enchantée.  
Madame Biéri, c'est bien vous que je cite  
C'est certain, vous reviendrez dans ce site.

Voici un petit port baigné d'une douce lumière  
Et couvert de bateaux, c'est Trinité sur Mer.  
A l'Ostrea, moules et poissons on nous sert  
Et une tarte aux fraises en guise de dessert.

Nous visitons Quiberon, longeons la côte sauvage,  
Les vagues déchaînées s'abattent sur le rivage  
De retour à Vannes, nous embarquons bientôt  
Sur le Duc de Bretagne, un assez grand bateau.

Dans le Golfe du Morbihan, soirée merveilleuse.  
Nous naviguons le long des îles si nombreuses.  
Sur le bateau, des jeunes mariés avec des amis  
Danses le rock avec l'une de nos super-mamies.

## QUATRIEME JOUR

En passant par Guérande, nous voici à La Baule,  
Des kilomètres de plage, le reste n'est pas drôle.  
Au Castel Marie-Louise, Madame Cand est rêveuse  
Devant ses initiales sur l'argenterie précieuse.

En soirée, nous atteignons la ville de Nantes.  
Vite il faut se préparer, se munir de sa mante.  
La nuit sera longue, on prépare la fête.  
Mais avant, on visite la colline aux Alouettes.

Au Puy du Fou, des autocars, des gens par milliers  
Viennent de partout pour entendre les Maupilliers.  
La nuit tombe et ce spectacle grandiose commence:  
Un son et lumière unique dans un décor immense.

Une fresque qui nous raconte la triste histoire  
De la révolte des Vendéens sur leur territoire.  
Il y a cinquante cavaliers et sept cents acteurs  
Qui tous évoluent sous de multiples projecteurs.

Passant du vieillard aux enfants tout petits.  
D'un tableau de Rembrandt ils semblent sortis.  
On voit des moulins à vent et des feux d'artifice  
Cette grande épopée se transmet de père en fils.

Fatigués mais heureux pour Nantes on repart.  
La nuit sera courte car tôt sera le départ.

On se fait du souci, entendrons-nous le réveil?  
N'étant guère habitués à de si longues veilles.

### CINQUIEME JOUR

Le Futuroscope est un endroit très original.  
Là on entre dans un monde vraiment peu banal.  
On visite l'Omnimax, le Kinemax, le tapis magique,  
Sans oublier le gai Solido et le cinéma dynamique.

A Limoges, l'hôtel Royal Limousin nous attend.  
Etonnés, il semble qu'on remonte dans le temps,  
Car des portiers prennent soin de nos bagages  
Et les apportent fidèlement à chaque étage.

### SIXIEME JOUR

Dernier petit-déjeuner de notre groupe.  
Elle est bien calme cette petite troupe.  
A Aubusson brève visite du musée, et puis  
Nous voyons se dresser la chaîne des Puys.

A Vichy le déjeuner est le bienvenu.  
On nous présente là un excellent menu:  
Toast et foie gras, filet de charolais  
Enfin un gâteau qui flatte notre palais.

Le sportif Monsieur Michel nous a surpris  
Non seulement par les bains qu'il a pris,  
Mais par son savoir et ses explications,  
Ses appréciations et enfin son érudition.

La petite Hella reste très peu en arrière,  
Elle qui a visité presque la terre entière.  
Elle dispose même d'une petite table pour elle,  
Et farfouille souvent dans son sac à bretelles.

Nous apercevons le jet d'eau de sa hauteur.  
Merci à Jean et aux autres organisateurs.  
Grâce à eux nous avons eu le grand avantage  
Comme Ulysse d'avoir pu faire un beau voyage.

Monsieur Hoffmann, pour vos compétences  
Nous vous exprimons notre reconnaissance.  
Tous, nous aimions entendre votre proposition:  
Aujourd'hui la caisse paie les consommations.

Voilà, je termine cette petite histoire  
En vous disant à bientôt et au revoir.  
Pour votre compagnie, je vous remercie  
Ce fut vraiment un voyage très réussi.

*Nelly Dinkel.*

Rédaction : Alfred Gunther, Robert Lévy-Mandel, Peter Standley.

**GROUPEMENT DES ANCIENS  
DU CERN.**

**BULLETIN D'ADHESION**

Je, soussigné,

M., Mme, Melle, (nom en majuscules).....  
(prénoms).....

Demeurant (rue, numéro).....

No postal.....Localité.....Pays.....

No de téléphone.....

demande à adhérer au GROUPEMENT DES ANCIENS DU CERN.

Je désire payer ma cotisation annuelle de 20 Francs suisses :

- par un versement au compte chèque postal suisse 12.20556.6

ou

- par ordre de paiement à la Société de Banque Suisse au compte  
C7. 109'245. 0

Date : ..... Signature .....

Dès que nous aurons reçu votre adhésion, nous vous ferons parvenir les statuts du Groupement, la liste des membres du Comité et le formulaire vous permettant de verser votre cotisation.

*Découper et envoyer au*

*Groupement des Anciens du CERN  
c/o Association du Personnel  
CERN  
CH-1211 GENEVE 23*

*P.T.O. English text overleaf.*

## CERN PENSIONERS' ASSOCIATION

MEMBERSHIP APPLICATION FORM

I, the undersigned,

Mr, Mrs, Ms, (name in capital).....  
(forenames).....

Residing (street, number).....

Postal code.....Locality.....Country.....

Telephone No.....

wish to join the CERN PENSIONERS' ASSOCIATION.

I wish to pay my annual contribution of 20 Swiss Francs

- by payment to Swiss Postal Cheque account 12.20556.6

or

- by Payment Order to the Swiss Bank Corporation, Account No  
C7. 109'245.0

Date :..... Signature.....

On receipt of your application, we shall send you the Statutes of the Association, the list of the Committee members and the appropriate form for you to pay your subscription.

*Cut out & send to      CERN Pensioners'Association  
                                  c/o Staff Association  
                                  CERN  
                                  CH-1211 GENEVE 23*

*TSVP Texte français au verso.*